



Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **10 mai 2022**, le Conseil municipal de Presinge a pris la décision suivante :

Délibération N°25/2022

Délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité

Le conseil municipal décide par 9 oui, soit à l'unanimité

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2021 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultat 2021 pour un montant de **3'821'005.27 F** aux charges et de **5'127'908.50 F** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **1'306'903.23 F**.

Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **1'497'589.31 F** et résultat extraordinaire de **-190'686.08 F**.
3. D'approuver le compte des investissements 2021 pour un montant de **36'500 F** aux dépenses et de **0 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **36'500 F**.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2021, totalisant à l'actif et au passif un montant de **73'683'179.14 F**.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour un montant total de **511'261.28 F** dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mardi de 8h à 10h00, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 27.06.22

Presinge, le 18 mai 2022

.....

